



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODÈNE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Sylvie MONT, Alexandre ALLEGRE, Sylvie CALAMEL, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX, Marie-Hélène ENRIETTO, Laëtitia ALONSO

Secrétaire de séance : Laëtitia ALONSO

Secrétaire auxiliaire : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 20h30 en donnant lecture du PV de la séance précédente, du 06 octobre 2015, PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Compte rendu des différentes réunions des syndicats

EPAGE (rapport Ch. ROUX) : Christian ROUX n'a pas pu se rendre à la dernière réunion. Christian RIPERT explique que le Maire de St Pierre lui a appris que 17 personnes sur St Pierre (agriculteurs) se plaignent de ne plus avoir de borne à eau sur leur commune. Il voulait savoir si à Modène on avait le même problème et si la commune serait d'accord pour s'équiper d'une borne à eau collective (Modène, St Pierre et Crillon). Cette éventuelle borne collective pourrait être installée en bordure de la route de Bédoin, sur la commune de St Pierre.

Christian ROUX explique qu'il a des informations sur le sujet : cette borne à eau coûterait environ 200.000€ pour environ 20 personnes et pourrait être financée à 80 % par divers organismes (Région, Agence de l'eau) mais uniquement si il s'agit d'une borne collective (à plusieurs communes).

Monsieur le Maire (de Modène) voudrait savoir combien d'agriculteurs seraient intéressés sur Modène et voir si il est envisageable ce créer cette borne à eau collective. Christian ROUX fera le point des personnes susceptibles d'être concernées.

A suivre. Il y aura un questionnaire à remplir par les agriculteurs de la commune qui seraient intéressés et il faudra le ramener à la mairie de St Pierre. Christian ROUX se charge de faire le tour.

Syndicat d'électrification rurale (Rapport de M. RINAUDO) : Prochaine réunion prévue le 05.12.2015 concernant le débat d'orientation budgétaire. D'autre part, Michel RINAUDO participera à une réunion organisée par EDF.

Syndicat Rhône Ventoux (Rapport A. ALLEGRE) : Dernière réunion en date du 22.10.2015. Accueil par Mr le maire Jean FAVIER dans une salle de la crèche communale qui n'était pas équipée de micro ce qui a rendu l'écoute très difficile vu un auditoire très dissipé (+ de 50 personnes). Début de séance avec l'approbation du CR de la réunion du 25 juin (vote de la mutualisation des couts de l'assainissement collectif). Mr Pierre GABERT, maire de Pernes, lance une attaque théâtrale envers le président pour dénoncer le « manque d'information qui aurait précédé le vote en question ». Il ne remet pas en question la décision mais les formes de communication. (Bref ! 20mn pour rien apporter de nouveau).

Poursuite avec l'ordre du jour :

- 1) Délibération sur le retour de Sarrians (Ass.non Col.) dans le syndicat. Chaque commune aura 3mois pour se prononcer à son tour ; ensuite un arrêté préfectoral entérinera la modification du syndicat.
- 2) Délibération pour la dématérialisation de l'envoi des documents (seul Beaumont est contre).
- 3) Délibération pour la réhabilitation du réseau d'eau de Beaucet 931k€.
- 4) Délibération pour Beaumont 552k€ (qui est pour !).
- 5) Délibération pour le réseau commun entre Entraigues et Monteux 2.400k€.
- 6) Délibération pour une ouverture de poste d'adjoint administratif de 1^{er} classe et fermeture de celui de 2eme classe.
- 7) Délibération pour la création d'un poste à durée limitée de 3 ans pour un chargé de projet ; contrat de droit privé avec aide extérieur entre 50 et 80% de salaire.

Alexandre ALLEGRE a intercepté Rémi Bourret pour avoir des infos sur l'étude Tramoy. Toujours en phase de relevé ; constat d'arrivée faible d'eau claire dans le réseau A.C ; reste à passer une caméra pour plus de précision... Monsieur ALLEGRE tient à faire remarquer qu'il y a souvent de fortes odeurs à proximité de la Mède. Prochaine réunion le 17 décembre 2015.

Syndicat des forêts (Rapport de M. LEPATRE) : Rien à signaler depuis le dernier conseil, prochaine réunion en décembre.

SMAEMV : Rien à signaler depuis le dernier conseil

Canal de Carpentras (Rapport de M. LEPATRE) : Dernière réunion en date du 03.11.2015 concernant :

* la lutte contre l'incendie, car les bornes incendie sont aujourd'hui raccordées sur le réseau d'eau potable et il serait préférable qu'elles soient raccordées au canal de Carpentras pour des raisons d'économies d'eau. Le seul problème concerne la qualité de l'eau, car il y a des dépôts dans l'eau du canal qui pourraient obstruer les bornes incendie.

* projet d'aménagement des berges du canal et d'achat de matériel pour collecter les déchets présents sur les berges du Canal.

* extension du réseau aux Garrigues à Modène : début des travaux prévus pour cet hiver.

Commission de sécurité (Rapport de M. RINAUDO) : Michel RINAUDO nous indique avoir été contacté par la Cove pour faire une visite sur la commune afin d'établir les problèmes de sécurité sur la commune. Reste à savoir de quelle sécurité parle-t-on ? sécurité des personnes, sécurité routière, délinquances, vidéo surveillance.... Marcel LOMBARDI aura aussi un rendez-vous avec la Cove pour ce sujet car Michel RINAUDO ne sera pas présent, le 23.11.15.

2. Délibérations

• Délibération : PLU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal : Pour faire suite aux 2 dernières délibérations prises par le conseil municipal (celle du 06 octobre 2015 et celle du 16 décembre 2014), les services de l'Etat préfèrent qu'il n'y ait qu'une seule délibération reprenant la totalité du contenu, permettant ainsi d'éviter au maximum un risque de contestation.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres de se prononcer sur la révision du PLU en précisant tous les points nécessaires à la validité de la délibération.

Délibération votée POUR à l'unanimité

• **Délibération : redevance occupation du domaine public GrDF**

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz.

Le paiement de cette redevance est soumis à une délibération du conseil municipal, précisant le montant au mètre linéaire de canalisation (rappel, le plafond est à 0.35€/mètre linéaire).

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres de fixer le montant à 0.35€/mètre linéaire.

Délibération votée POUR à l'unanimité

• **Délibération : demande adhésion de Sarrians au Syndicat Rhône Ventoux**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de la commune de Sarrians faite le 13 octobre dernier. Cette dernière souhaite adhérer au Syndicat Rhône Ventoux pour la partie Assainissement Non Collectif au 01 mars 2016. Le Syndicat s'est prononcé favorablement à cette demande par délibération le 22.10.2015.

Il convient à présent de se prononcer sur cette même question pour chaque commune déjà adhérente.

Délibération votée POUR à l'unanimité

3. Travaux

• Voirie : Norbert LEPATRE fait le compte rendu de l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour les chemins « de la Tuilière », « du Combeau » et « de Mèze ». entreprises ont répondu à l'appel d'offre : SRMV, Colas, Eiffage et Missolin et ont toutes proposées des devis plus bas qu'escompté.

Ch. La Tuilière		Ch. Du Combeau		Ch. De Mèze	
Colas	10.707 €	Colas	12.248€	Missolin	5.330€
SRMV	13.017€	SRMV	15.440€	Colas	5.510€
Eiffage	14.550€	Eiffage	16.020€	SRMV	7.382€
Missolin	16.257€	Missolin	16.928€	Eiffage	8.100€

Monsieur MARTIN, du Département est venu en mairie rencontrer Norbert LEPATRE, et après analyses des offres il nous a conseillé de retenir la société COLAS qui est la mieux placé sur l'ensemble des 3 chemins, les 4 entreprises étant toutes compétentes en la matière.

Ces travaux seront en partie financés par le contrat de plan 2015.

• Voirie : Monsieur le Maire explique qu'il y a plusieurs panneaux de signalisation routière abimés ou manquants et qu'il convient de les remplacer. Une commande va être passée pour remédier à la situation. Monsieur le Maire explique aussi qu'il souhaite limiter le tonnage de circulation sur le chemin de la Genestière, il y aura donc un arrêté municipal en ce sens, interdisant les plus de 3,5 T.

Isabelle PARIS fait remarquer que le traçage au sol de couleur blanche permettant une bonne visibilité de la route la nuit ou par temps couvert n'est plus trop visible sur la route départementale allant du garage Renault au centre de Modène. Monsieur le Maire précise que sur une route départementale le marquage est à leur charge (le Département). Nous allons les contacter pour savoir si les travaux de peinture sont planifiés.

• Canalisation eau potable : Norbert LEPATRE explique qu'il a eu un entretien avec le Syndicat Rhône Ventoux, en charge des canalisations d'eau potable sur la commune, au sujet d'une canalisation passant dans le domaine privé sur le chemin de la Tuilière. Des travaux sont prévus pour déplacer cette partie de canalisation, pour ne plus être dans le privé, mais en bordure de voie

communale. Ce qui représente environ 292 mètres linéaires de canalisations, travaux pris en charge en totalité par le Syndicat Rhône Ventoux.

4. Manifestations

- Elections : plannings quasiment bouclés pour les 6 et 13 décembre prochains.
- Téléthon : Monsieur le Maire précise que la convention est signée. Comme aucune idée extérieure au conseil municipal n'a été proposée, monsieur le Maire propose d'organiser le Téléthon à l'occasion de la Castagnade. Monsieur PROOT (responsable et coordonnateur Téléthon) est d'accord pour que ce soit organisé le 20.12.2015, contre les 4 et 5 décembre prévus initialement. Il faudra installer la banderole et prévoir 1 personne qui s'occupera de la vente des tickets de tombola.
 - Repas des aînés : monsieur le Maire souhaiterait que les personnes qui n'ont pas encore répondu présent ou non, soient recontactées pour connaître leur réponse. Les derniers préparatifs seront discutés lors de la prochaine réunion du CCAS, le jeudi 19 novembre. Laétitia ALONSO demande qui sera présent parmi l'assemblée pour le jour du repas, afin de s'organiser pour le service.
 - Castagnade : Monsieur le Maire rappelle que la date est fixée au 20.12.2015 et souhaiterait savoir qui est disponible, et qui s'occupe de quoi. Christian ROUX et Michel RINAUDO précisent qu'ils ne peuvent pas être présents ce jour-là. Les cornets pour les châtaignes sont prêts. 30kg ont été commandés et Marie Hélène ENRIETTO précise bien que le surplus pourra être repris s'il y en a. Le rendez-vous est fixé à 16h à la mairie le jour même.
 - Vœux de Maire : fixé au vendredi soir 08 janvier 2016. Un apéritif viendra clôturer cette présentation.
Gâteau des rois : fixé au samedi 16 janvier 2016. C'est le CCAS qui s'en occupe. Tous les habitants de la commune sont invités.

5. Questions diverses

- Michel RINAUDO précise qu'il a reçu un mail de la Cove concernant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité. Il ne peut pas y aller. Marcel LOMBARDI se propose à sa place.
- Michel RINAUDO précise qu'il a reçu une autre convocation de la Cove, cette fois pour l'agenda programmé accessibilité pour les transports. Il ne peut pas y aller. Marcel LOMBARDI se propose à sa place.
- Laétitia ALONSO précise que Virginie BOUCHET n'a pas pu se rendre à la réunion de la Mission Locale. Elle nous donnera le compte rendu quand elle l'aura reçu.
- Alexandre ALLEGRE demande où en sont les panneaux de « participation citoyenne ». Monsieur le Maire explique qu'ils sont encore à l'atelier Mallet pour la pose des systèmes de fixation et pour adoucir les angles.
- Alexandre ALLEGRE demande aussi où en est le projet de la place. Monsieur le Maire explique avoir reçu madame ROLLAND du CAUE à qui il a dit que l'avant-projet a été estimé beaucoup trop cher pour la commune. De plus, il faudrait faire venir un maçon pour vérifier l'état des fondations du mur au bout de la place, contre le chemin privé. Monsieur le Maire explique que le projet est au point mort à l'heure actuelle.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H52